



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

Extinction des lumières durant la nuit

COSSONAY En mai 2022, Audrey Antonietti et Thomas Sigrist déposaient au Conseil communal une motion intitulée «Pour voir la nuit». Ils y attireraient l'attention de la Municipalité sur l'éclairage nocturne et toutes les problématiques qui en résultent.

Pour rappel, les effets de la pollution lumineuse sur la faune et la flore sont largement avérés, mais cette dernière impacte également le sommeil des habitants, et empêche de voir les étoiles et la voie lactée. La majorité des enfants d'aujourd'hui ne l'a jamais vue! Enfin, les risques de pénurie d'électricité, durant l'hiver passé, ont contribué à sensibiliser la population à sa (sur)consommation en général.

Avec Romande Énergie

La motion a été acceptée et mandat fut donné à la Municipalité d'y répondre. Cette dernière a mandaté Romande Énergie pour que l'entreprise répertorie les quelque 502 points lumineux répartis sur le territoire communal.

Gérés par 31 stations, ces points sont plutôt disparates, puisque le réseau d'éclairage s'est à l'évidence construit au fur et à mesure des besoins et de l'agrandissement de la commune. À noter que 80% des luminaires sont munis d'ampoules LED, et que cette proportion ne va aller qu'en augmentant.

Éclairage maintenu sur les grands axes

En début d'année, la Municipalité a présenté les conclusions du rapport de Romande Énergie au Conseil sous la forme du préavis n°05/2023, disponible sur le site de la Commune. En substance, Romande Énergie y préconise l'installation d'un programme dit «Programme 83», qui permet d'éteindre totalement l'éclairage public de 23h à 04h55.

Cette solution peut être installée sur l'ensemble du territoire communal. Toutefois, la Municipalité a fait le choix de ne pas modifier l'éclairage des principaux axes traversant la localité (rue des

Étangs, Grand'Rue, route de La Sarraz, rue des Chavannes, route d'Aubonne, route de La Vallée, route de Morges). Ces derniers resteront allumés la nuit pour des raisons de sécurité. Les interventions requises sur les stations globalement négligeables. Seules neuf d'entre elles nécessitent des modifications particulières.

Quand il fait nuit noire, on roule moins vite

La Municipalité est consciente que l'extinction de l'éclairage peut générer, chez certaines personnes, un sentiment d'insécurité. Toutefois, les statistiques, certes encore

peu nombreuses à l'heure actuelle, tendent à démontrer le contraire, la lumière ayant plutôt tendance à faciliter les repérages et autres vols à l'arraché. Un autre effet collatéral peut également être relevé: une étude menée dans le Val-de-Ruz montre que la vitesse moyenne nocturne a diminué de 12 km/h dans les rues non éclairées, réduisant le risque d'accident ainsi que la pollution sonore.

Premier bilan en 2024

Accepté en avril par le Conseil communal, le préavis a pu entrer en force et la mise en place du Programme 83 a alors débuté. Les tra-

voux se sont terminés il y a deux semaines. L'extinction nocturne de l'éclairage, selon les termes cités précédemment, est en vigueur depuis le week-end du Jeûne fédéral. Un bilan sera effectué durant le premier semestre de l'année prochaine et permettra de jauger les bénéfices de ce programme, notamment au niveau des économies d'énergie, qui ne sont pas chiffrables à l'heure actuelle. L'avis de la population sera également sollicité pour comprendre comment la démarche est perçue. La Municipalité tiendra les habitants de Cossonay informés à ce sujet en temps utile. ■



Romain Mange

COSS INFO



Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

EN BREF

Conseil communal le 9 octobre

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le **lundi 9 octobre 2023 à 20h15**, en la salle du Conseil communal, à la Maison de Ville. La Municipalité rappelle que ces séances sont publiques. Le détail de l'ordre du jour et les documents y relatifs peuvent être consultés sur le site www.cossonay.ch ou sollicités au Greffe municipal, selon les horaires d'ouverture de l'administration communale.

Elections fédérales du 22 octobre

Le premier tour des élections fédérales (Conseil national et Conseil des Etats) aura lieu le **dimanche 22 octobre 2023**. Les électeurs et électrices disposant du droit de vote fédéral devraient avoir reçu leur matériel de vote à ce jour. Si tel n'était pas le cas, les personnes concernées

sont priées de s'annoncer au plus tard d'ici le vendredi 20 octobre 2023 à 11h30 auprès du Greffe municipal.

Contrôle des champignons

Les habitants peuvent se rendre les lundis et samedis de 17h00 à 18h00, jusqu'au samedi 11 novembre 2023, au collège des Chavannes, pour le contrôle des champignons. Ces contrôles sont gratuits.

Travaux sur les routes communales

Des travaux de réfection des fissures sur certains tronçons communaux auront lieu la semaine prochaine dans la localité, si les conditions météorologiques le permettent. Certains se dérouleront de nuit entre le 3 et le 4 octobre 2023, sur la rue des Chavannes et la Rue des Etangs. D'autres travaux auront lieu en journée, le 5 octobre 2023, sur la rue des Terraux, la rue des Terrailles, ainsi que sur la Rue Neuve et le parking devant l'administration communale.

Pour plus de détails, veuillez-vous référer à l'avis y relatif publié dans cette édition du *Journal de la Région de Cossonay*, ainsi qu'aux piliers publics.

Transports MBC SA - Achat des titres de transport à La Poste

Afin de continuer à servir les personnes ne souhaitant ou ne pouvant pas acheter des billets numériques, et dans le but de proposer des points de vente complémentaires au sein de leur réseau, les transports MBC SA s'associent à plusieurs filiales postales de la région, dont celle de Cossonay. Aussi, il est désormais possible d'acheter un titre de transport auprès des guichets de La Poste, mais également de renouveler un abonnement et de disposer de renseignements en tous genres sur les billets et le réseau de transports publics. Ces services sont également disponibles depuis peu auprès du point d'information touristique situé dans l'Hôtel Le Funi. ■ **LA MUNICIPALITÉ**

Ma Commune et moi - deuxième édition



La Commune de Cossonay s'associe à nouveau à la Romande Energie et propose une deuxième session du programme «Ma Commune et moi», afin de permettre aux foyers (locataires et propriétaires) de réaliser des économies d'énergie et d'argent, tout en réduisant leur impact environnemental.

Dans le contexte actuel marqué par l'inflation, la hausse des prix de l'énergie et la crise climatique, il est parfois difficile de déterminer les actions à entreprendre à notre échelle.

Ainsi, *Ma Commune et moi* propose aux citoyens de Cossonay un coaching environnemental personnalisé, avec un coach en durabilité qui accompagne et conseille chaque foyer durant six mois. Les thématiques principalement abordées sont l'habitat, la consommation, la mobilité, les déchets, l'alimentation et la biodiversité. L'application des différents conseils dans les domaines précités permet de réaliser des économies allant jusqu'à CHF 1'600.-/an pour un ménage de qua-

tre personnes. Grâce à une participation de la Commune des coûts de ce programme (à hauteur de 85%), les foyers ne paient que CHF 90.- pour cet accompagnement!

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant et jusqu'au 20 octobre 2023 (places limitées). En cas d'intérêt, rendez-vous sur www.ma-commune-et-moi.ch ou scannez le QR-Code ci-dessus dans la photo.

Faisons ensemble de Cossonay une Commune plus durable!